

Rapports de suivi des audits de l'optimisation des ressources du *Rapport annuel 2019*

Résumé

Nous avons l'habitude de formuler des recommandations précises dans nos rapports d'audit de l'optimisation des ressources, et de demander aux ministères et aux organismes de la Couronne et du secteur parapublic de répondre par écrit à chaque recommandation, et nous présentons leurs réponses dans nos Rapports annuels. Deux ans après avoir publié les recommandations et les réponses connexes, nous faisons le suivi des mesures prises. Les ministères et les organismes de la Couronne et du secteur parapublic sont responsables de la mise en oeuvre des recommandations formulées par notre Bureau; notre rôle consiste à émettre de façon indépendante une conclusion sur les progrès réalisés par l'entité audité au titre de l'application des mesures contenues dans chaque recommandation.

Dans chacun des rapports de suivi du présent chapitre, nous fournissons des renseignements généraux sur les audits de l'optimisation des ressources dont il est fait état au **chapitre 3** de notre *Rapport annuel 2019* et nous rendons compte de l'état de mise en oeuvre des mesures qui ont été prises pour donner suite à nos recommandations depuis lors.

Nous effectuons nos travaux de suivi et nous rendons compte des résultats conformément aux Normes canadiennes de missions de certification – Missions d'appréciation directe publiées par le Conseil des normes d'audit et de certification des Comptables professionnels agréés du Canada. Notre

Bureau se conforme à la Norme canadienne de contrôle qualité. Nous nous conformons aux exigences en matière d'indépendance et d'éthique du Code de déontologie des Comptables professionnels agréés de l'Ontario, qui sont fondées sur des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence raisonnable, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Notre suivi consiste principalement à demander des renseignements aux représentants du gouvernement, des ministères ou des entités du secteur parapublic compétents, à discuter avec eux de leurs rapports d'étape et à examiner certains documents justificatifs. De par leur nature et le moment où elles sont appliquées, les procédures exécutées dans le cadre de ces travaux varient par rapport à celles associées à une mission de certification qui se traduit par un niveau d'assurance raisonnable, comme un audit, et elles ont une portée plus limitée. Comme il ne s'agit pas d'un audit, nous ne pouvons affirmer avec un degré de certitude élevé que les mesures correctives décrites ont été mises en oeuvre de façon efficace. Les mesures prises ou prévues pourront être examinées et exposées de façon plus détaillée dans le cadre d'audits futurs. Les rapports d'étape produits seront pris en compte aux fins de décider de mener ou non des audits portant sur les mêmes aspects ou domaines.

Ainsi que le montre la **figure 1**, des progrès avaient été réalisés dans la mise en oeuvre de 56 % de nos recommandations (74 % dans notre Rapport

annuel 2020), 27 % d'entre elles étant maintenant entièrement mises en oeuvre (42 % dans notre Rapport annuel 2020). La pandémie de COVID-19 a souvent été citée comme raison principale du retard dans la mise en oeuvre de nos recommandations. Les ministères et organismes de la Couronne qui ont fait le plus de progrès en vue de la mise en oeuvre intégrale des mesures recommandées en 2019 comprennent le ministère du Solliciteur général dans le cadre de notre audit du Bureau du coroner en chef et du Service de médecine légale de l'Ontario, ainsi que des systèmes de technologie de l'information (TI) et de la cybersécurité de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario.

Toutefois, les progrès ont été limités ou nuls pour 37 % des mesures recommandées (contre 23 % dans notre Rapport annuel 2020). Par exemple, le ministère des Soins de longue durée a fait peu de progrès, voire aucun, dans la mise en oeuvre de 20 ou 65 % des mesures recommandées dans notre audit Alimentation et nutrition dans les foyers de soins de longue durée; le ministère de la Santé a fait peu de progrès, voire aucun, dans la mise en oeuvre de 22 ou 59 % des mesures recommandées dans notre audit des Programmes de traitement des dépendances; et le ministère du Procureur général a fait peu de progrès, voire aucun dans la mise en oeuvre de 15 ou 58 % des mesures recommandées dans notre audit des Services des tribunaux de la famille. Voici quelques recommandations notables avec peu de progrès, voire aucun :

- le ministère du Procureur général devrait collaborer avec la magistrature et effectuer un examen des affaires de protection de l'enfance et déterminer les situations où des systèmes et des processus judiciaires améliorés permettraient de régler les affaires plus rapidement;
- le ministère des Soins de longue durée devrait évaluer des solutions de rechange en matière de dotation pour fournir de l'aide aux résidents des établissements de soins de longue durée aux heures où la demande est la plus élevée, comme les heures des repas;

- le Secrétariat du Conseil du Trésor devrait divulguer tous les bénéficiaires de fonds gouvernementaux retenus pour chaque programme de subvention dans le Système des subventions de l'Ontario;
- le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires devrait surveiller les cas où les bureaux locaux du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et leurs chargés de cas ne vérifient pas l'exactitude et l'intégralité des revenus et des avoirs déclarés par chaque auteur de demande et prendre des mesures correctives;
- le ministère de la Santé devrait analyser les périodes d'attente des programmes de traitement des dépendances, afin de déterminer les régions ou les programmes dont les temps d'attente sont longs et d'utiliser cette information pour apporter des mesures correctives. Le Ministère n'a pas non plus fait de progrès dans l'élaboration d'un modèle de financement fondé sur les besoins pour les programmes de lutte contre les dépendances, qu'ils soient nouveaux ou existants. Moins d'un pour cent (4,6) des mesures que nous avons recommandées ne s'appliquent plus et six pour cent (34,4) ne seront pas mises en oeuvre. Des renseignements plus détaillés sont présentés dans les sections qui suivent la **figure 1**.

Figure 1 : État global de la mise en oeuvre des recommandations formulées dans notre Rapport annuel 2019

Préparé par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Section du rapport	N ^{bre} de recommandations	N ^{bre} de mesures recommandées	État des mesures recommandées				
			Pleine mise en oeuvre	En voie de mise en oeuvre	Peu ou pas de progrès	Ne sera pas mise en oeuvre	Ne sera pas appliqué plus
1.01 Sécurité des patients et administration des médicaments dans les hôpitaux de soins aigus	22	38	11,2	10,4	12,4	1,4	2,6
1.02 Programmes de traitement des dépendances	13	37	5	6	22	4	0
1.03 Gestion de la maladie rénale chronique	14	27	7	18	2	0	0
1.04 Sécurité des véhicules utilitaires et application des lois	19	51	9	13	29	0	0
1.05 Alimentation et nutrition dans les foyers de soins de longue durée	19	31	3	8	20	0	0
1.06 Programme d'inspection de la salubrité des aliments	21	36	14	12	9	1	0
1.07 Santé et sécurité en milieu de travail	13	27	3	14	9	1	0
1.08 Bureau du coroner en chef et Service de médecine légale de l'Ontario	14	38	27,5	6,5	1	3	0
1.09 Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées	19	52	11	9	30	2	0
1.10 Office ontarien de financement	10	20	2	9	4	3	2
1.11 Surveillance des subventions discrétionnaires de durée limitée	13	24	6,8	5,2	11,6	0,4	0
1.12 Soutien provincial à l'industrie des courses de chevaux	9	16	3	2,5	4	6,5	0
1.13 Systèmes de technologie de l'information (TI) et cybersécurité à la Société des loteries et des jeux de l'Ontario	14	23	16	2	5	0	0
1.14 Établissements correctionnels pour adultes	26	55	16,5	24	13,5	1	0
1.15 Activités des tribunaux	15	27	7	12	4	4	0
1.16 Système de justice pénale	10	23	1	5	12	5	0
1.17 Services à la Cour de la famille	17	26	2	8	15	1	0
1.18 Comptes publics de la province	3	4	3	0	0	1	0
Total	271	555	148,0	164,6	203,5	34,4	4,6
%	-	-	26,7	29,6	36,7	6,2	0,8